

# TABLE DES MATIÈRES

## Normes juridiques de niveau international

### *Conseil de l'Europe*

- Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales 17

### *Union européenne*

- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) 21

## Normes juridiques de niveau constitutionnel

- Constitution 67
- Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles 73

## Normes juridiques de niveau fédéral

- Code civil 81
- Code pénal 105
- Code judiciaire 129
  - Arrêté royal du 25 avril 2017 fixant le Code de déontologie des experts judiciaires en application de l'article 991<sup>quater</sup>, 7<sup>o</sup>, du Code judiciaire 148
  - Arrêté royal du 30 mars 2018 relatif aux formations juridiques visées à l'article 25 de la loi du 10 avril 2014 et visées à l'article 991<sup>octies</sup>, 2<sup>o</sup>, du Code judiciaire 151
- Loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux 153
  - Arrêté royal du 18 juillet 1991 portant exécution de la loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux 160
  - Arrêté royal du 18 juillet 1991 portant exécution de l'article 36 de la loi du 26 juin 1990 relative à la protection de la personne des malades mentaux 162
- Loi du 8 novembre 1993 protégeant le titre de psychologue 165
  - Arrêté royal du 28 mars 1996 relatif aux jetons de présence et indemnités alloués au président et aux membres de la Commission de reconnaissance des psychologues dépendant du Ministère des classes moyennes et de l'agriculture 170
  - Arrêté royal du 21 mai 1996 réglant l'agrégation des fédérations nationales professionnelles de psychologues et la représentation, auprès de la Commission des psychologues, des fédérations agréées 171
  - Arrêté royal du 3 avril 1997 fixant l'indemnité allouée au président de la Commission des psychologues 173
  - Arrêté royal du 10 novembre 1997 établissant le règlement d'ordre intérieur de la Commission des psychologues instituée par l'article 3, § 1<sup>er</sup>, de la loi du 8 novembre 1993 protégeant le titre de psychologue 174
  - Arrêté royal du 2 avril 2014 fixant les règles de déontologie du psychologue 176
  - Arrêté royal du 8 juillet 2014 déterminant les conditions d'éligibilité des membres du Conseil disciplinaire et du Conseil d'appel, les règles de leur élection, les règles de fonctionnement et la composition du Conseil disciplinaire et du Conseil d'appel, ainsi que les frais de fonctionnement de la Commission des psychologues, du Conseil disciplinaire et du Conseil d'appel, en exécution de la loi du 8 novembre 1993 protégeant le titre de psychologue 179

– Arrêté ministériel du 26 novembre 2021 portant approbation du montant de la cotisation annuelle des psychologues fixé par la Commission des psychologues	183
– Arrêté royal du 8 juillet 2014 déterminant les indemnités attribuées aux présidents ou leurs suppléants et aux membres ou leurs suppléants des Conseil disciplinaire et Conseil d'appel en exécution de la loi du 8 novembre 1993 protégeant le titre de psychologue	184
• Loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient	185
– Arrêté royal du 1 <sup>er</sup> avril 2003 réglant la composition et le fonctionnement de la Commission fédérale «Droits du patient» instituée par l'article 16 de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient	189
– Arrêté royal du 8 juillet 2003 fixant les conditions auxquelles la fonction de médiation dans les hôpitaux doit répondre	192
– Arrêté royal du 15 février 2007 portant fixation d'un régime dérogatoire en matière de représentation du patient dans le cadre de l'exercice du droit de plainte visé à l'article 11 de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient	194
• Loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins	195
– Arrêté royal du 3 mai 1999 relatif au dossier médical général	199
– Arrêté royal du 3 mai 1999 déterminant les conditions générales minimales auxquelles le dossier médical, visé à l'article 15 de la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, doit répondre	200
– Arrêté royal du 28 décembre 2006 déterminant les conditions générales minimales auxquelles le dossier infirmier, visé à l'article 17 <sup>quater</sup> de la loi sur les hôpitaux, coordonnée le 7 août 1987, doit répondre	201
– Arrêté royal du 26 janvier 2017 modifiant l'article 2, B, de l'annexe à l'arrêté royal du 14 septembre 1984 établissant la nomenclature des prestations de santé en matière d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités	202
• Loi du 31 mars 2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé	203
• Loi du 5 mai 2014 relative à l'internement	209
• Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé	229
– Arrêté royal du 7 octobre 1976 relatif à l'organisation et au fonctionnement des commissions médicales	276
– Arrêté royal du 28 octobre 2016 fixant l'organisation et le fonctionnement du Conseil fédéral des professions des soins de santé mentale, en exécution de l'article 68/3, § 7, de la loi relative des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015	280
– Arrêté royal du 28 octobre 2016 fixant les critères pour que les associations professionnelles soient désignées comme représentatives en exécution de l'article 68/3, § 3, de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015	281
– Arrêté ministériel du 24 mars 2017 portant nomination des associations professionnelles représentatives telles que visées à l'article 68/3, § 3, de la loi relative à l'exercice des professions des soins de santé, coordonnée le 10 mai 2015	282
– Arrêté royal du 26 avril 2019 fixant les critères d'agrément des psychologues cliniciens, ainsi que des maîtres de stage et services de stage	283
• Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel	287
• Loi du 22 avril 2019 relative à la qualité de la pratique des soins de santé	293
– Arrêté royal du 10 septembre 2020 relatif à la permanence médicale par les médecins généralistes et à l'agrément des coopérations fonctionnelles	302
– Arrêté royal du 20 juin 2021 portant exécution des articles 16, alinéa 2, et 19, alinéa 2, de la loi du 4 novembre 2020 portant diverses mesures sociales suite à la pandémie de COVID-19	304

## Normes juridiques de niveau communautaire

### *Normes juridiques de la Communauté française (Fédération Wallonie-Bruxelles)*

• Décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la Jeunesse	307
--	-----

**Autres normes et avis de niveau international*****Avis de l'European Federation of Psychologists Associations***

- Meta-Code of Ethics (General Assembly, 1995, herzien 2005) 335
- Memorandum on possible Member Associations' actions against members being censured by another Member Association (Standing Committee on Ethics, 2003) 339
- Recommendations on evaluative procedures and corrective actions in case of complaints about unethical conduct (General Assembly, 2005) 341
  - APPENDIX – A model for evaluative procedures and disciplinary actions in case of complaints about unethical conduct (Standing Committee on Ethics, 2004) 345
- The provision of psychological services via the internet and other non-direct means (Standing Committee on Ethics, 2006) 351
- Guidelines on mediation in the context of complaints about unethical conduct (General Assembly, 2007) 353
- Guidelines for psychologists who contribute to the media (Board of Ethics, 2011) 355

**Autres normes et avis de niveau interfédéral*****Comité consultatif de bioéthique de Belgique***

- Avis n° 21 du Comité consultatif de bioéthique de Belgique du 10 mars 2003 relatif au traitement forcé en cas d'hospitalisation sous contrainte 359
- Avis n° 65 du Comité consultatif de bioéthique de Belgique du 9 mai 2016 concernant la problématique des étrangers souffrant de problèmes médicaux, y compris psychiatriques, graves 373
- Avis n° 73 du Comité consultatif de bioéthique de Belgique du 11 septembre 2017 concernant l'euthanasie dans les cas de patients hors phase terminale, de souffrance psychique et d'affections psychiatriques 379
- Recommandation du Comité consultatif de bioéthique de Belgique du 21 décembre 2020 à laquelle adhèrent l'Ordre des médecins et le Conseil supérieur de la Santé – Aspects éthiques relatifs à la priorisation des soins en période de COVID-19 387

**Autres normes et avis de niveau fédéral*****Commission des Psychologues***

- Avis de la Commission des psychologues du 1<sup>er</sup> juillet 2020 – Suivi des contacts et secret professionnel 393
- Avis de la Commission des psychologues du 16 septembre 2021 en ce qui concerne l'accord entre le Comité de l'assurance soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie et invalidité et le Réseau de santé mentale XXX concernant le financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par le biais de réseaux et de partenariats locaux multidisciplinaires 395
- Avis de la Commission des psychologues du 2 novembre 2021 en ce qui concerne la clause de modification de l'accord entre le Comité de l'assurance soins de santé de l'Institut national d'assurance maladie et invalidité et le Réseau de santé mentale XXX concernant le financement des fonctions psychologiques dans la première ligne par le biais de réseaux et de partenariats locaux multidisciplinaires 397
- Communication de la Commission des psychologues du 25 novembre 2021 suite à l'arrêt de la Cour de cassation concernant le champ d'application de l'article 458bis du Code pénal (CP) 399
- Communication de la Commission des psychologues du 26 novembre 2021 au sujet de la vaccination / l'obligation vaccinale dans le secteur des soins de santé 401

***Conseil fédéral des professions des soins de santé mentale***

- Avis du Conseil fédéral des professions des soins de santé mentale du 8 février 2018 par rapport aux critères d'agrément des psychologues cliniciens, des maîtres de stage et des services de stage 405

• Avis du Conseil fédéral des professions des soins de santé mentale du 15 juin 2020 concernant la psychothérapie	417
• Avis du Conseil fédéral des professions des soins de santé mentale du 18 septembre 2020 – Constitution d'un stock stratégique d'équipements de protection individuelle spécifiquement destinés aux psychologues cliniciens et orthopédagogues cliniciens et modalités d'un éventuel reconfinement	419
• Avis du Conseil fédéral des professions des soins de santé mentale du 6 mai 2021 concernant la prolongation des mesures transitoires pour introduire une candidature comme maître de stage	421
<b>Commission fédérale «Droits du patient»</b>	
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 23 juin 2006 – Désignation de la personne de confiance	425
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 23 juin 2006 – Élargissement du droit de porter plainte	429
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 15 décembre 2006 relatif aux formulaires de limitation de traitement et aux formulaires de consentement	431
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 13 juin 2008 – Le partenaire en tant que représentant du patient	435
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 18 septembre 2009 relatif à la communication d'informations concernant l'état de santé des mineurs d'âge	437
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 7 mai 2010 concernant l'amélioration de l'accès à une personne de confiance	439
• Avis d'initiative de la Commission fédérale «Droits du patient» du 11 février 2011 relatif à l'accès d'un prestataire de soins à son propre dossier de patient	443
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 18 mars 2011 relatif à l'application de l'article 8 de la loi relative aux droits du patient dans le secteur des soins de santé mentale ou au droit du patient au consentement préalable, libre et éclairé à toute intervention du praticien professionnel	445
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 21 juin 2013 concernant les modalités relatives au droit de consultation indirect du dossier d'un patient décédé	449
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 9 septembre 2016 – Accès au dossier patient électronique partagé (« <i>Personal Health Record</i> »)	453
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 25 novembre 2016 relatif à la modification de l'article 16 de la loi du 31/03/2010 relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé (FAM)	461
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 19 mai 2017 – La fonction de médiation prévue dans la loi relative aux droits du patient : vers une professionnalisation, un statut, une harmonisation des pratiques dans l'intérêt de la qualité des soins	463
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 21 novembre 2017 – Le dossier patient	469
• Avis de la Commission fédérale «Droits du patient» du 30 septembre 2019 relatif à la communication praticien-patient prévue dans la loi relative aux droits du patient : vers une professionnalisation, une humanisation, une harmonisation des pratiques dans l'intérêt de la qualité des soins	477
• Projet d'avis du 30 septembre 2019 de la Commission fédérale «Droits du patient» sur la relation patient/médecin-conseil de mutualité	481
• Formulaire de la Commission fédérale «Droits du patient» du 19 décembre 2005 – Désignation d'un mandataire dans le cadre de la représentation du patient	485
• Formulaire de la Commission fédérale «Droits du patient» du 19 décembre 2005 – Révocation du mandataire désigné dans le cadre de la représentation du patient	487
• Formulaire de la Commission fédérale «Droits du patient» du 23 juin 2006 – Désignation d'une personne de confiance	489

**Conseil national de l'Ordre des médecins**

• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 18 septembre 2004 – Dossier médical électronique	493
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 5 février 2005 – Mention « confidentiel » sur des rapports médicaux	497
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 30 juin 2007 – Opposition d'un patient au contenu de son dossier médical	499
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 16 février 2008 – Collaboration à un acte médical et droit d'être informé au sujet des données personnelles non médicales du patient	501
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 7 février 2009 – Admission forcée – Refus du service psychiatrique pour manque de place	503
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 7 février 2009 – Psychiatrie – Admission forcée – Rédaction d'un rapport médical circonstancié ou d'un avis	505
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 20 février 2010 – Choix de la personne de confiance	507
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 20 avril 2013 – Communication par vidéoconférence en matière de soins de santé	509
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 14 septembre 2013 – Code de déontologie médicale – Modification de l'article 61	511
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 20 septembre 2014 – Refus d'admission d'un patient en interruption thérapeutique pour raison de comportement (time-out)	513
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 7 février 2015 – Médecins et médias numériques	515
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 25 avril 2015 – Demande du Fonds des accidents médicaux de transmettre une copie du dossier d'un patient décédé	521
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 4 juillet 2015 – Conservation des données médicales détenues par les initiatives d'habitations protégées (IHP)	523
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 4 juillet 2015 – Respect du secret médical lorsque le médecin apprend que son patient a été victime d'une infraction	525
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 19 septembre 2015 – Consultation directe par le patient de son dossier médical électronique	527
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 12 décembre 2015 – Arrêt et refus de traitement	529
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 19 novembre 2016 – Arrêt des activités dans l'hôpital – Communication d'éléments du dossier hospitalier au médecin	531
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 19 novembre 2016 – Prise de contact avec des patients « perdus de vue » afin de les informer de l'existence d'un nouveau traitement	533
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 17 décembre 2016 – Certificat médical circonstancié – Droit d'examiner un patient sans son consentement, ni de son représentant légal	535
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 6 mai 2017 – Communiqué de presse : enregistrement sonore d'une conversation entre un patient et un médecin enregistrée à l'insu de ce dernier	537
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 6 mai 2017 – Information du patient concernant son état de santé et les soins qui lui sont proposés	539
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 6 mai 2017 – Plate-forme ViVidoctor.com – Téléconsultations en ligne	543
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 20 janvier 2018 – Entretien de la toxicomanie et risque d'abstention coupable	545
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 24 février 2018 – Acceptation par un médecin d'une donation d'un patient	547
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 17 mars 2018 – Capacité du patient à exprimer sa volonté – Attestation	549

• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 16 juin 2018 – Force obligatoire du Code de déontologie médicale	551
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 7 juillet 2018 – Modalités d'accès par un médecin hospitalier aux données à caractère personnel relatives à sa santé contenues dans son dossier patient	553
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 7 juillet 2018 – Accès par le médecin-chef de service aux dossiers médicaux des patients pris en charge au sein de son service hospitalier	555
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 15 septembre 2018 – Demande du patient au médecin traitant de remplir des formulaires médicaux pour la souscription ou l'exécution d'un contrat d'assurance	557
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 15 septembre 2018 – Désignation d'un psychologue comme expert unique dans un dossier judiciaire d'évaluation de l'atteinte à l'intégrité physique et psychique (A.I.P.P.)	559
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 15 septembre 2018 – Lignes directrices « Contrats et sociétés »	561
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 17 novembre 2018 – Libre choix du professionnel et consentement aux soins des personnes atteintes de troubles mentaux qui sont soumises à une mesure d'internement	563
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 27 avril 2019 – Directives déontologiques pour la pratique de l'euthanasie des patients en souffrance psychique à la suite d'une pathologie psychiatrique	565
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 20 mai 2019 – Communiqué de presse : Codes de signalement – Violences sexuelles	569
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 5 juillet 2019 – Durée de conservation des dossiers médicaux – Médecin chargé d'une mission d'évaluation	571
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 21 septembre 2019 – Caméra de vidéo-surveillance dans un cabinet médical	573
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 21 septembre 2019 – Téléconsultation en vue de poser un diagnostic et de proposer un traitement	575
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 21 septembre 2019 – Expertise médicale – Présence de l'avocat lors de l'examen clinique	577
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 21 septembre 2019 – Consultation de dossiers médicaux via les moyens télématiques par un médecin via un hôpital sans autorisation expresse du patient	579
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 19 octobre 2019 – Secret médical et patients mineurs – Récupération des honoraires	581
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 12 décembre 2020 – Fourniture de conseils par le psychiatre de soins de l'établissement pénitentiaire sur la responsabilité de l'interné dans le cadre d'une procédure disciplinaire	583
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 20 mars 2021 – Droit du médecin hospitalier à accéder aux données à caractère personnel contenues dans le dossier hospitalier afin de se défendre en justice	585
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 20 mars 2021 – Visioconférence durant l'expertise médicale judiciaire	587
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 20 mars 2021 – Application du principe de proportionnalité et de minimisation des données par le médecin expert judiciaire	589
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 20 mars 2021 – Droit du patient à la rectification ou à l'effacement des données de son dossier médical	591
• Avis du Conseil national de l'Ordre des médecins du 16 octobre 2021 – Genre et soins de santé	593
<b><i>Institut pour l'égalité des femmes et des hommes</i></b>	
• Manuel relatif au Code de signalement des violences conjugales	597
• Manuel relatif au Code de signalement des violences sexuelles	623

## Autres normes et avis de niveau communautaire

### *Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse*

- Avis 06/98 de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse 653
  - *Secret professionnel – Témoignage en justice*
- Avis 51/03 de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse 655
  - *Cumul des fonctions – Travail sous mandat – Thérapie*
- Avis 55/03 de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse 657
  - *Secret professionnel – Entretiens filmés à des fins de formation*
- Avis 61/05 de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse 659
  - *Travail sous mandat – Secret professionnel*
- Avis 63/05 de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse 663
  - *Activités de recherche scientifique – Droits et intérêts de la personne mineure – Secret professionnel*
- Avis 94/08 de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse 665
  - *Secret professionnel – Exceptions – Travail sous mandat – Sollicitation des services de police – Perquisition et saisie*
- Avis 153/13 de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse 669
  - *Activités de recherche scientifique – Droits et intérêts des personnes mineures – Information et consentement – Confidentialité – Secret professionnel – Rôle de l'intervenant*
- Avis 164/15 de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse 675
  - *Rapport psychologique ou psychiatrique – Gestion de la correspondance au sein de l'institution – Secret professionnel – Partage de l'information*
- Avis 167/14 de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse 677
  - *Travail sous mandat – Rapport – Communication au bénéficiaire d'aide*
- Avis 211 de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse 681
  - *Secret professionnel – Article 458ter du Code pénal*
- Avis 217 de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse 687
  - *Radicalisation (violente) – Circulaires – Signalement – Secret professionnel*
- Avis 218 de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse 695
  - *Secret professionnel – SAJ – Parents en conflit – Mineure enceinte – IVG*

## Jurisprudence du Conseil disciplinaire et du Conseil d'appel (Commission des psychologues)

### *Décisions du Conseil d'appel – Chambre francophone*

- Décision 19-A-001 de la Chambre francophone du Conseil d'appel 701
  - *Secret professionnel – État de nécessité – Caractère subsidiaire – Non-représentation d'enfants – Danger d'aliénation*
  - *Secret professionnel – Consentement du patient*
  - *Délai raisonnable – Atteinte aux droits de la défense – Durée et calcul du délai*
  - *Thérapie individuelle et demande de thérapie de couple – Renvoi vers un autre thérapeute*

- Décision 19-A-002 de la Chambre francophone du Conseil d'appel 703
  - Droits de la défense – Plainte – Indication claire et précise des faits et des griefs – Indication des articles du Code de déontologie concernés
  - Publicité du prononcé – Assistance du public – Invitation du psychologue
  - Dignité du client – Cadre de l'entretien – Caractère familier des échanges – Échanges via SMS
  - Évaluation de la pratique – Recours à des méthodes appropriées
  - Acte injustifié ou disproportionné au regard de la problématique
  - Personnalisation de la sanction – Antécédent disciplinaire – Gravité des faits
- Décision 21-A-001 de la Chambre francophone du Conseil d'appel 705
  - Appel – Conditions de la recevabilité – Prononciation d'une sanction par le Conseil disciplinaire
- Décision 21-A-002 de la Chambre francophone du Conseil d'appel 707
  - Rapport non sollicité par le Tribunal – Secret professionnel et devoir de discrétion (violation)
  - Atteinte à la dignité et à l'intégrité d'un enfant – Syndrome d'aliénation parentale – Investigations psychologiques individuelles (absence) – Recueil de données cliniques indispensables (absence)
  - Atteinte à la dignité et à l'intégrité d'un enfant – Affirmation – « Terroriste » – « Délinquant en devenir »
  - Détermination de la sanction – Gravité des faits – Conséquences potentiellement dommageables
  - Détermination de la sanction – Antécédents disciplinaires (absence)
- Décision 21-A-003 de la Chambre francophone du Conseil d'appel 709
  - Procédure disciplinaire – Droits de la défense – Art. 6, § 1<sup>er</sup>, CEDH – Application
  - Droits de la défense – Information du psychologue – Cause des poursuites – Manquements reprochés
  - Droits de la défense – Information du psychologue – Nature des poursuites – Dispositions du Code de déontologie
  - Droits de la défense – Audience – Imputation de nouveaux manquements
  - Violation des droits de la défense – Irrecevabilité des poursuites
  - Violation des droits de la défense – Méconnaissance de la cause ou de la nature des poursuites – Signalement par la personne mise en cause

#### **Décisions du Conseil d'appel – Chambre néerlandophone**

- Décision 19-B-001 de la Chambre néerlandophone du Conseil d'appel 711
  - Manquement à l'honneur ou à la dignité
  - Secret professionnel – Portée
  - Obligation de discrétion
  - Secret professionnel partagé
  - Rapportage – Objectivité
- Décision 21-B-001 de la Chambre néerlandophone du Conseil d'appel 713
  - Droits de la défense – Délimitation de l'acte d'accusation – Communication des dispositions du Code de déontologie dont la violation est alléguée
  - Violation des droits de la défense (absence de) – Précision des dispositions du Code de déontologie dont la violation est alléguée – Absence dans la plainte – Liste communiquée par le greffier
  - Violation des droits de la défense (absence de) – Possibilité de se défendre – Accès au dossier complet – Accès à la plainte
  - Violation des droits de la défense (absence de) – Examen des articles du Code de déontologie dont la violation est alléguée – Limitation aux dispositions communiquées au psychologue poursuivi
  - Objectivité du psychologue – Limites et réserves dans un rapport
  - Rédaction d'un rapport – Absence de contact avec un sujet du rapport – Nécessité d'émettre des réserves
  - Rédaction d'un rapport – Absence de contact avec un sujet du rapport – Absence de réserve – Manque d'objectivité – Appréciation de la violation – Non-incidence des tentatives de contact
- Décision 21-B-002 de la Chambre néerlandophone du Conseil d'appel 715
  - Conversation entre le plaignant et le psychologue poursuivi – Enregistrement secret par le plaignant – Illégalité (non)
  - Enregistrement secret – Incertitudes quant à l'enregistrement – Caractère intégral de l'enregistrement – Évolution de la conversation – Non prise en compte par l'instance disciplinaire
  - Mineur d'âge (incapable d'exprimer sa volonté de manière autonome) – Autorité parentale – Consentement – Contexte parental conflictuel – Présomption des articles 373 et 374 du Code civil (non) – Thérapie en tant que telle ou autre forme de prise en charge (non-incidence)
  - Mineur d'âge (incapable d'exprimer sa volonté de manière autonome) – Autorité parentale – Information – Contexte parental conflictuel – Présomption des articles 373 et 374 du Code civil (non)
  - Rédaction d'un rapport – Objectivité (violation) – Constatations à propos d'une personne jamais vue

- Travail en équipe – Responsabilité du psychologue – Psychologue traitant (non) – Suivi du patient – Soutien des décisions de l'équipe – Participation à la rédaction du rapport – Personne responsable – Personne porte-parole

#### **Décisions du Conseil disciplinaire – Chambre francophone**

- Décision 17-F-001 de la Chambre francophone du Conseil disciplinaire 719
  - Évaluation psychologique – Avis ou attestation – Examen personnel de la personne
  - Pluralité de dossiers – Problématique identique – Jonction d'affaires
  - Violation du Code de déontologie – Caractère répété – Gravité de la sanction
- Décision 17-F-003 de la Chambre francophone du Conseil disciplinaire 721
  - Compétence du Conseil disciplinaire – Dignité et intégrité du client
- Décision 17-F-004 de la Chambre francophone du Conseil disciplinaire 723
  - Exercice conjoint de l'autorité parentale – Situation conflictuelle entre les parents – Obligation de vérifier l'accord auprès des deux parents
  - Question éthique – Impossibilité d'y répondre seul – Obligation de consulter un confrère
  - Situation conflictuelle entre les parents – Crainte pour l'enfant – Secret professionnel – État de nécessité
- Décision 19-F-001 de la Chambre francophone du Conseil disciplinaire 725
  - Évaluation psychologique – Avis ou attestation – Examen personnel de la personne
  - Thérapie de couple suivie d'une thérapie individuelle – Renvoi vers un autre thérapeute
  - Secret professionnel – Thérapie de couple – Rapport rédigé à la demande d'un seul membre du couple
  - Secret professionnel – Fin de la relation thérapeutique
  - Réflexion du psychologue sur son implication personnelle – Manque de distance et de discernement
  - Situation «problématique» – Consultation d'un confrère
  - Personnalisation de la sanction – Réduction de la sanction – Reconnaissance spontanée de ses fautes – Prise en compte dans la suite de la pratique
- Décision 19-F-002 de la Chambre francophone du Conseil disciplinaire 727
  - Relation intime – Fin de la relation thérapeutique
- Décision 19-F-003 de la Chambre francophone du Conseil disciplinaire 729
  - Mission d'expertise – Expertise et thérapie – Activité unique avec un client déterminé
- Décision 21-F-001 de la Chambre francophone du Conseil disciplinaire 731
  - Secret professionnel – Relation professionnelle – Parent du patient majeur
  - Souhaits du patient – Obligation du psychologue de s'informer
- Décision 21-F-002 de la Chambre francophone du Conseil disciplinaire 733
  - Secret professionnel (étendue) – Dires – Observations et constatations
  - Activités réelle et feinte – Dignité du sujet – Information du patient – Description de la démarche – Consentement éclairé – Une seule activité avec la même personne
  - Limites des procédures et méthodes – Utilisation de techniques appropriées – Diagnostic
  - Détermination de la sanction – Gravité des faits – Prise de conscience (non)
  - Détermination de la sanction – Antécédents disciplinaires
- Décision 21-F-003 de la Chambre francophone du Conseil disciplinaire 735
  - Expertise judiciaire – Honoraires (information et contestation)
  - Expertise judiciaire – Secret professionnel entre les parties (non)
  - Expertise judiciaire – Indépendance de l'expert – Principe du contradictoire
  - Envoi d'un procès-verbal de carence – Impossibilité de poursuivre la mission – Absence de faute

#### **Décisions du Conseil disciplinaire – Chambre néerlandophone**

- Décision 17-N-001 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 737
  - Coopération avec d'autres professions – Respect des autres professions – Expert judiciaire
- Décision 17-N-003 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 739
  - Rapport – Expert judiciaire – Régime de séjour – Communication au préalable de la méthode de travail – Caractère contradictoire de l'expertise – Objectivité – Secret professionnel
- Décision 17-N-004 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 741
  - Rapport – Expert judiciaire – Examen personnel par le psychologue – La formulation d'éléments subjectifs – Caractère contradictoire de l'expertise

- Décision 19-N-001 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 743
  - *Intervention concernant un mineur*
  - *Secret professionnel – Autorité parentale*
  - *Secret professionnel – Informations couvertes par le secret professionnel*
  - *Autorité parentale – Droit à l’information*
- Décision 19-N-002 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 745
  - *État de nécessité*
  - *Intervention concernant un mineur*
  - *Autorité parentale – Droit à l’information*
  - *Rapportage*
- Décision 19-N-003 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 747
  - *Continuité des soins*
  - *Obligation d’information*
  - *Transparence financière*
- Décision 19-N-004 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 749
  - *Internement*
  - *Obligation d’information – Mentionner le titre de psychologue*
  - *Obligation d’information – Rôle du psychologue*
  - *Rapportage*
  - *Secret professionnel – Dossier de patient partagé*
  - *Compétence du Conseil disciplinaire*
- Décision 19-N-005 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 751
  - *Caractère privé des faits – Absence de relation professionnelle*
- Décision 19-N-006 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 753
  - *Intervention concernant un mineur*
  - *Secret professionnel – Autorité parentale*
  - *Rapportage*
- Décision 19-N-007 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 755
  - *Relation non professionnelle – Fin de la relation thérapeutique*
  - *Éléments pour déterminer la sanction*
- Décision 19-N-008 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 757
  - *Intervention concernant un mineur*
  - *Capacité du mineur à exprimer sa volonté de manière autonome*
  - *Compétence du Conseil disciplinaire*
- Décision 21-N-001 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 759
  - *Honoraires – Information du client*
- Décision 21-N-002 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 761
  - *Exercice conjoint de l’autorité parentale – Situation conflictuelle des parents*
  - *Capacité ou non du mineur à exprimer sa volonté de manière autonome – Appréciation par le psychologue – Évaluation objective*
  - *Capacité ou non du mineur à exprimer sa volonté de manière autonome – Appréciation par le psychologue – Souhait du mineur*
  - *Détermination de la sanction – Gravité de la violation – Conséquences pour le mineur*
- Décision 21-N-003 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 763
  - *Mineur d’âge – Autorité parentale – Information et consentement – Contexte parental conflictuel – Présomption des articles 373 et 374 du Code civil (non)*
  - *Mineur d’âge – Contexte parental conflictuel – Rédaction d’un rapport – Absence de contact avec l’un des parents – Production en justice*
- Décision 21-N-004 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 765
  - *Thérapie – Éléments à déterminer – Finalité – Limites – Traitement – Objectif*
  - *Prises en charge de plusieurs personnes – Liens conjugaux ou analogues entre patients – Conflit d’intérêts*
  - *Prises en charge de plusieurs personnes – Liens conjugaux ou analogues entre patients – Différenciation des relations avec les patients*
  - *Collaboration avec un non-psychologue – Condition – Conclusion d’un accord très clair*
  - *Collaboration avec un non-psychologue – Condition – Information du patient*

- Détermination de la sanction – Enseignements tirés de la violation
- Détermination de la sanction – Adaptation de la méthode de travail
- Décision 21-N-005 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 769
  - Honoraires – Accord clair et préalable avec le client
  - Implications financières – Information préalable du client – Reconnaissance (ou non) par une mutualité
  - Attestation de consultation – Au nom du praticien professionnel concerné (exclusivement)
- Décision 21-N-006 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 771
  - Secret professionnel – Protection des données – Identité des patients
  - Courriel collectif – Patientèle – Adresses électroniques des destinataires visibles – Secret professionnel (violation)
  - Secret professionnel (et devoir de discrétion) (art. 5, A.R. du 2 avril 2014) – Comportement négligent du psychologue – Non-incidence sur l'appréciation de la violation
  - Secret professionnel (et devoir de discrétion) (art. 5, A.R. du 2 avril 2014) – Ignorance par le psychologue de la violation – Non-incidence sur l'appréciation de la violation
- Décision 21-N-007 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 773
  - Compétences du psychologue – Incapacité de travail – Certificat d'incapacité – Rapport avec le médecin – Rôle de conseil
  - Compétences du psychologue – Incapacité de travail – Destinataire du rapport – Mention expresse
  - Compétences du psychologue – Exemption du port du masque buccal (lié à la crise de la Covid-19) – Certificat d'exemption – Rôle de conseil
  - Compétences du psychologue – Exemption du port du masque buccal (lié à la crise de la Covid-19) – Destinataire du rapport – Mention expresse
  - Usage abusif et mercantile – Services non conformes au Code de déontologie – Publicité (internet)
- Décision 21-N-009 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 775
  - Relation non professionnelle – Fin de la relation thérapeutique – Délai de réflexion – Critères d'appréciation
- Décision 21-N-010 de la Chambre néerlandophone du Conseil disciplinaire 777
  - Relation non professionnelle – Fin de la relation thérapeutique – Délai de réflexion – Critères d'appréciation